

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 2365)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 24

AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 3

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« En conséquence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.